



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Collège Albert Sidoisne  
Bonneval**

Bonneval, le 16 mai 2023

**Service gestionnaire**

Affaire suivie par :  
Angéline BOUGOT-ROGER  
Tél : 02 37 47 27 05  
ce.0280866p@ac-orleans-tours.fr

16 rue des écoles  
28800 BONNEVAL

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE SCOLAIRE DANS LES  
ALPES**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Article 1 – Identification de l'acheteur public et du pouvoir adjudicateur

Collège Albert Sidoisne  
16 rue des écoles  
28800 BONNEVAL

Ordonnateur : Madame LENIN Isabelle

Comptable assignataire : Monsieur LIMA Denis

Affaire suivie par : Madame BOUGOT-ROGER Angéline  
Les renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus auprès de : [angeline.roger@ac-orleans-tours.fr](mailto:angeline.roger@ac-orleans-tours.fr)

Article 2 – Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire à destination d'une station de ski des Alpes selon les caractéristiques suivantes :

Période : du 29 janvier au 02 février 2024 ou du 5 au 9 février 2024

Lieu : Massif alpin, dans une station de ski située à plus de 1400m d'altitude.

Durée : 6 jours (5 nuitées)

Effectifs prévus : 56 élèves de 6<sup>ème</sup> (maximum) et 5 accompagnateurs

L'offre doit prévoir une assurance garantissant le remboursement total des sommes versées en cas d'annulation totale du voyage émanant d'une directive ministérielle ou d'une impossibilité de voyager. L'offre doit aussi comprendre une assurance individuelle.

### Article 3 – Descriptif des prestations souhaitées

#### Mode de transport :

Transport en autocar grand tourisme. Il doit être aux normes européennes, chauffé et climatisé. Il doit disposer de toilettes et de ceintures de sécurité.

#### Hébergement :

Le lieu d'hébergement doit être situé au pied des pistes. Dans le cas contraire, il faut prévoir le déplacement vers la station selon le programme des activités (distance maximale entre la station de ski et le lieu d'hébergement 10km).

Hébergement en chambres équipées de douche, WC. Draps fournis.

#### Restauration :

Repas en pension complète avec collation de 16h.

#### Activités et visites :

Découverte du milieu montagnard et de ses différentes pratiques (raquettes, randonnée, ski de fond, ski alpin, balade en chiens de traîneaux, etc..) et sensibilisation à l'environnement montagnard et au développement durable.

#### Prestations à inclure :

Prêt de matériel de ski avec chaussures et casque  
Forfait remontées mécaniques  
Cours encadrés par des moniteurs  
Assurance pour les accidents sur place

Le prix de l'offre doit inclure impérativement :

- Le transport
- L'hébergement
- La pension complète
- Toutes les activités
- L'assurance annulation

### Article 4 – Présentation des offres

L'offre devra être constituée par :

- Une proposition tarifaire correspondant aux prestations demandées. L'offre de prix doit obligatoirement proposer un prix par participant (élèves et accompagnateurs). Ce prix inclut tous les frais et taxes. Il est ferme et définitif. Toute variation du coût dans le déroulement du voyage reste à la charge du prestataire.
- Le projet de contrat de voyage comprenant les conditions des assurances annulation clairement exprimées (assurance annulation individuelle, assurance annulation collective. Les décisions administratives d'interdiction de voyager suite à un attentat, état d'urgence, épidémie ou catastrophe naturelle devront être considérées comme causes d'annulations couvertes par la garantie.).
- Les pièces ou mémoires que le candidat estime nécessaires pour appuyer et valoriser son offre (références, moyens, savoir-faire, organisation du travail ...).
- Une attestation de conformité du bus avec la réglementation en vigueur.

#### Article 5 – Remise des offres

- Par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception au Collège Albert Sidoisne, 16 rue des écoles 28800 BONNEVAL
- Par voie dématérialisée sur le site de l'AJI
- Par mail à l'adresse suivante : [angelina.roger@ac-orleans-tours.fr](mailto:angelina.roger@ac-orleans-tours.fr) . Dans cette hypothèse, le message devra être accompagné d'une demande d'accusé de réception prouvant le dépôt de l'offre avant la date et l'heure limite.

Les offres devront être transmises avant le 16 juin 2023 à 12h (heure de Paris).

#### Article 6 – Analyse des offres (critères d'attribution)

Les critères d'attribution sont :

- La qualité des prestations proposées par le prestataire (programme, lieu d'hébergement ...) : 40 %
- La lisibilité et le prix des conditions des assurances annulation : 30%
- Le prix : 30%

#### Article 7 – Modalités de règlement

Les paiements s'effectuent par mandat administratif dans les 30 jours qui suivent la réception d'une facture respectant les mentions obligatoires.

Deux acomptes pourront être versés, le premier ne dépassant pas 30% du prix du séjour après la signature du contrat, le deuxième ne dépassant pas 40% du prix un mois avant le départ.

Le solde de 30% sera payé sur facture après exécution du contrat.



**La Principale,  
Isabelle LENAIN**